

Avocats.be veut améliorer le sort des jeunes stagiaires

Faibles gains, grosses dépenses

Revenus. Les barèmes en vigueur dans les barreaux francophones et germanophones sont les suivants: la première année, un avocat stagiaire gagne **938,42** euros brut; la deuxième, **1.251,23** euros; la troisième **1.564,04** euros. A Bruxelles, ces montants sont respectivement de **1.477,30** euros, de **1.688,35** euros et de **1.899,39** euros.

Dépenses. Mais comme l'explique le Carrefour des stagiaires, il faut retirer de ces montants des frais d'inscription aux CAPA (750 euros la première année, 450 euros la deuxième), l'achat d'une toge (autour de 300 euros), 400 euros de cotisation au barreau et des cotisations sociales qui approchent les 3 000 euros par an. Avec les frais d'inscription au barreau, on atteint d'emblée les 5 000 euros par an.

- Le nombre d'avocats n'a cessé d'augmenter en Belgique.
- Les stagiaires et les jeunes, sauf exception, continuent toutefois à manger de la vache enragée.

L'Ordre des barreaux veut changer les choses. Sur le plan financier mais aussi en matière de formation et de soutien logistique.

Sur les 8 000 avocats inscrits dans les barreaux de Bruxelles, de Wallonie et de la région germanophone, un tiers environ sont de jeunes diplômés qui entament leur carrière, explique M^e Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be, l'ancien Ordre des barreaux francophones et germanophone.

"La situation financière de bon nombre d'entre eux, et tout particulièrement des avocats stagiaires, est difficile", relève-t-il. *"Quelques-uns sont engagés dans de grands cabinets d'affaires et gagnent très vite fort bien leur vie, moyennant des prestations horaires très lourdes, mais beaucoup sont rétribués au barème et celui-ci doit être revalorisé."*

Douze euros de l'heure

On pourra lire ci-dessus que les rémunérations pendant les trois premières années sont franchement très basses. *"On tourne en Wallonie, où le coût de la vie est certes moins élevé qu'à Bruxelles, autour de 12 euros brut de l'heure, ce qui est comparable au minimex mais net. Et cela alors même que le travail est souvent chronophage et difficile. Cela m'interpelle. J'ai été renforcé dans ma volonté de faire bouger les choses en entendant la directrice du FMI, Christine Lagarde, expliquer que les écarts entre les rémunérations des jeunes et des moins jeunes ne cessaient de se creuser."*

Concrètement, la réflexion d'Avocats.be n'est pas encore lancée. *"Mais le chantier sera ouvert à la rentrée. J'entends déjà certains maîtres de stage avancer que si les barèmes augmentent, ils ne pourront plus prendre de stagiaires dans leur cabinet mais leur réponse n'est pas un argument à mes yeux",* scande M^e Buyle. *"Vous n'allez pas me dire*

qu'ils sont incapables de répercuter sur leurs clients les quelques euros qu'ils auraient à payer en plus par heure prestée à leurs stagiaires."

Pour entamer le débat, M^e Buyle entend récolter des informations sur ce qui se fait à l'étranger. *"Nous avons besoin d'éléments de comparaison",* précise le président d'Avocats.be, qui songe à d'autres mesures pour améliorer la situation des stagiaires et des jeunes avocats en général.

Formation revue en profondeur

"Nous allons revoir en profondeur leur formation au sortir des études universitaires. Pour l'instant, ils suivent des cours CAPA pendant leurs

trois années de stage, en fonction de leur disponibilité. Cela conduit parfois à des échecs sanctionnés trois ou quatre ans après leur entrée dans la profession. Ce n'est pas acceptable. Nous envisageons, dès l'année judiciaire 2019, de concentrer, entre septembre et la fin de l'année, une série de cours de base et d'enchaîner au début de l'année civile suivante avec des cours plus techniques, sur l'art de la plaidoirie, la manière de négocier, de dominer l'informatique ou de conduire une médiation, etc. Quatre centres de formation assureraient ces cours dont le contenu serait évidemment identique", développe M^e Buyle.

Ce n'est qu'après avoir suivi et réussi ces cours que les jeunes avocats pourraient s'inscrire sur la liste des stagiaires, alors qu'ils le font, aujourd'hui, tout juste après avoir prêté serment.

Coworking

Mais Jean-Pierre Buyle n'entend pas en rester là. *"Je fais réaliser une étude sur le coworking",*

dit-il. *"Notre intention est de trouver des endroits où les jeunes avocats pourraient se retrouver pour faire leur métier, sans devoir s'engager dans de lourds investissements immobiliers ou en matériel, notamment informatique. Nous sommes en train de vivre une période très complexe. Le métier change. En 15 ans, le nombre d'avocats a augmenté de 25 % mais la révolution numérique, la diminution du nombre des procédures, le renchérissement du coût de l'accès à la justice, tout cela risque de faire tomber le nombre de praticiens. C'est pourquoi il faut préserver le barreau*

de demain", conclut M^e Buyle, qui a une autre idée fixe : *"installer dans le contrat-type des dispositions qui mettent fin aux discriminations entre hommes et femmes. On constate des disparités de traitement qui sont inacceptables et auxquelles je veux mettre fin"*.

A voir comment il a mis en œuvre un programme de lutte contre le harcèlement (sexuel et moral) des jeunes avocat(e)s et lancé, en septembre 2017, un incubateur d'idées généreusement alimenté par les 25-35 ans, on peut lui faire confiance.

Jean-Claude Matgen

“La première année, on doit vivre avec moins de 1 000 euros par mois”

Il n'est pas toujours facile de faire parler des avocats stagiaires de leurs conditions de travail car cela suppose une remise en cause du traitement qu'ils "subissent" chez leur maître de stage.

M^e Guillaume Lys, lui, n'en est plus là. Depuis un an, il a lancé son propre cabinet mais il n'est sorti de l'université qu'en 2012 et a donc connu, dès 2013, les joies du stage et du barème.

“Nous ne sommes pas tous soumis à ce régime, certains entrent dans de grands cabinets et gagnent assez vite leur vie mais la plupart des jeunes avocats gagnent 1 400 euros brut la première année, ce qui, une fois les cotisations, les impôts et les frais liés à l'exercice de la profession payés, laisse à peine 1 000 euros en poche pour vivre, payer son loyer, manger...”

M^e Lys estime que ce n'est pas cher payé *“pour des responsabilités qui sont très vite importantes, et tant mieux, et pour des heures de prestations que l'on ne compte pas.”*

Mixité sociale en danger

Il savait que le stage constituerait un “passage obligé” pour entrer dans la profession *“mais je ne m'imaginai pas que ce serait aussi compliqué”*. Et encore, ajoute-il, il a pu compter sur l'aide, notamment financière, de ses parents, *“ce qui n'est pas le cas de tout le monde et ce qui crée des disparités de situations, pousse certains, pourtant doués, à quitter le barreau très vite et ne favorise donc pas la mixité sociale”*.

Filtre et réévaluation

Rappelant que pendant les années de stage, le jeune n'a pas de clientèle propre, M^e Lys est évidemment sensible à la volonté d'Avocats.be d'améliorer le sort des stagiaires.

res.

“Il me semble que chacun devrait faire des concessions. Il y a, à mes yeux, trop de jeunes avocats sur le marché. On devrait pouvoir créer un filtre qui permettrait aux maîtres de stage d'accueillir des stagiaires de qualité mais exiger en retour qu'ils les rémunèrent de façon plus décente, de quoi augmenter leur motivation à faire du bon travail. Cela me paraît être une voie raisonnable.”

J.-C.M.

Aides et formations

Le Carrefour des stagiaires, mieux qu'une béquille

Prêts à taux zéro. Pour venir en aide aux jeunes avocats, il existe une Conférence du jeune barreau dans les barreaux belges mais aussi, à Bruxelles, un Carrefour des stagiaires. Il s'agit d'une ASBL, sponsorisée par l'Ordre français du barreau de la capitale, et dirigée par M^e Sophia Azzoug. *“Nous apportons aux avocats stagiaires une aide aux multiples accents. Une aide financière, d'abord, sous la forme de prêts à taux zéro afin que les moins fortunés puissent faire face à leurs nombreux frais comme l'achat d'une toge, le paiement des cotisations, l'inscription aux cours CAPA, etc.”*

Soutien logistique. L'équipe de M^e Azzoug apporte aussi un soutien logistique aux stagiaires, notamment par le biais d'une newsletter qui répond à toutes (ou presque) les questions qu'ils se posent à propos des cours à suivre, de leurs obligations à l'égard de leur patron de stage ou de leurs confrères, de la façon dont fonctionne l'aide juridique. *“Nous les soutenons aussi dans leurs plaintes éventuelles à l'égard de la façon dont ils sont traités. Certains sont mal payés, d'autres se disent victimes de harcèlement : nous les écoutons et tentons de les aider, de les orienter, de les conseiller”,* poursuit la juriste, qui n'est plus stagiaire mais continue à se soucier de ceux et celles qui le sont.

Formations. Le Carrefour des stagiaires organise aussi des formations afin que les jeunes avocats se familiarisent avec le milieu judiciaire. *“Nous les envoyons en prison, passer une journée aux côtés d'un magistrat, voir sur le terrain comment fonctionnent les huissiers de justice, histoire qu'ils prennent la mesure du travail des autres professionnels de la justice.”*